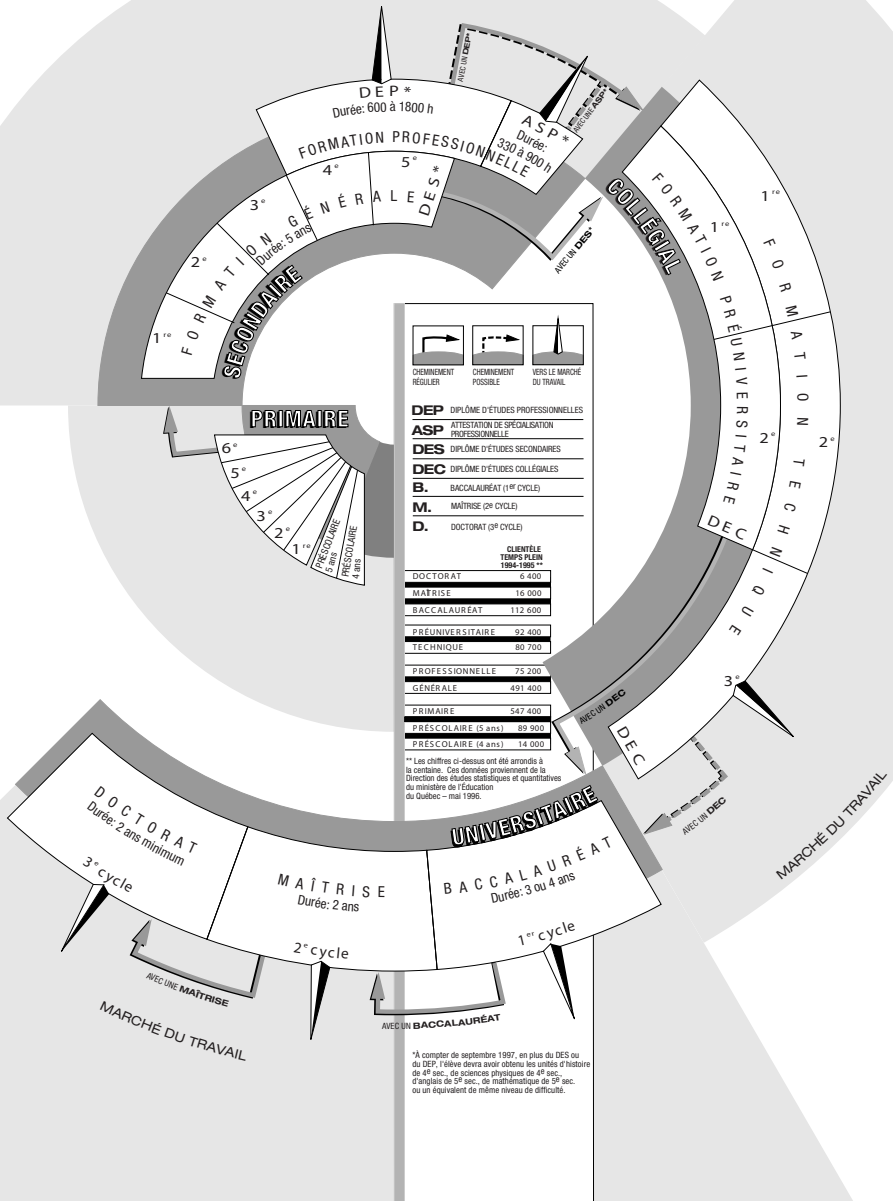


MARCHÉ DU TRAVAIL



\*À compter de septembre 1997, en plus du DES ou du DEP, l'élève devra avoir obtenu les unités d'études de 4<sup>e</sup> sec., de sciences physiques de 4<sup>e</sup> sec., d'anglais de 2<sup>e</sup> sec., de mathématiques de 2<sup>e</sup> sec. ou un équivalent de même niveau de difficulté.